

DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES SUR LE TERRITOIRE DE L'OUEST



Financé par
l'Union européenne



Préambule

La concertation menée pour l'élaboration du Projet de Territoire Ouest 2040, a montré l'intérêt et l'adhésion des habitants du Territoire de la Côte Ouest, aux objectifs environnementaux fixés, notamment en faveur de la réduction des déchets. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) oblige en effet tous les particuliers (de Métropole et des Outre-mers) à recycler leurs biodéchets, depuis le 1er janvier 2024.

En 2023, le Territoire de l'Ouest a mené avec la commune de La Possession, une expérimentation avec les habitants des rues Moulin Joli et Hô Chi Minh. Cette expérimentation a porté sur le dépôt des déchets alimentaires, dans des points d'apport volontaire installés dans ces quartiers.

Le bilan de ce test ayant été positif, la communauté d'agglomération a opté pour ce dispositif d'apport volontaire, qui complète la distribution gratuite de composteurs pour les foyers qui en font la demande.

Une nouvelle étape vers une gestion durable des déchets

Les **points d'apport volontaire (PAV)** destinés exclusivement aux déchets alimentaires seront déployés progressivement. Ils permettront aux habitants d'effectuer un tri conforme aux exigences réglementaires.

En 2024 : 100 PAV sont en cours d'installation dans les quartiers suivants :

- Moulin-Joli / Halte-là (La Possession) : 21
- ZAC 1 & 2 (Le Port) : 19
- Plateau-Caillou / Fleurimont (St Paul) : 35
- Centre-Ville de Trois-Bassins : 3
- Piton Saint-Leu : 25

Sur cette première année, le déploiement se concentre sur des quartiers ciblés afin de garantir une sensibilisation et une appropriation optimales.

En 2025, 100 nouveaux PAV seront installés, et d'ici 4 ans, les habitants du Territoire de l'Ouest bénéficieront de 800 points pour le recyclage de leurs déchets alimentaires.



Le principe de collecte des déchets alimentaires en apport volontaire

Grâce au bioseau remis au foyer volontaire, la famille peut y déposer ses déchets alimentaires.

Une à deux fois par semaine, le bioseau est vidé au point d'apport volontaire.

Ce point d'apport volontaire est collecté deux à trois fois par semaine par un camion spécial bicompartimenté.



Le bac vidé est systématiquement nettoyé.



Les déchets alimentaires sont acheminés sur une plateforme de compostage, où mélangés à des déchets végétaux, ils sont transformés en compost.

Après un processus de compostage de plusieurs mois, ils deviennent un amendement local 100 % naturel, utilisé par des agriculteurs de l'Ouest pour enrichir leurs sols.



Une communication de proximité et innovante pour créer l'adhésion et garantir la qualité du tri

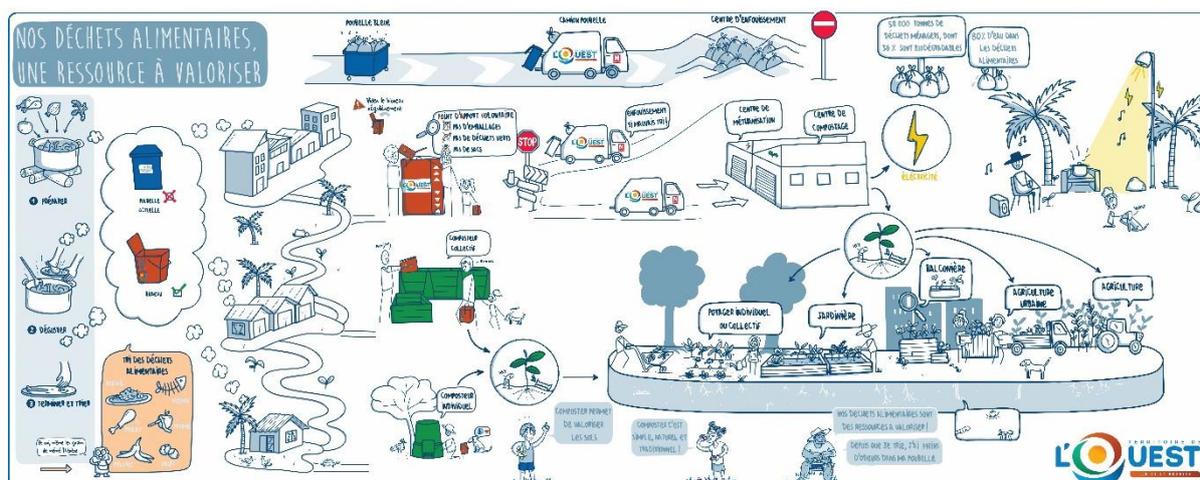
Des réunions d'échanges avec les acteurs relais (associations, bailleurs, conseils de quartier, etc.) des communes ont été organisées afin de construire des messages adaptés, d'identifier les lieux stratégiques pour l'affichage, la tenue des stands et des animations.



Sur les stands, les médiateurs accueilleront les habitants afin de leur expliquer le dispositif, leur remettre les bioseaux et le guide pratique.



Des jeux (quiz, fresque pédagogique, ...), des nudges, des capsules vidéos, sont autant de supports qui seront utilisés tout au long du déploiement auprès des adultes et des enfants.



Une campagne de communication digitale complètera les actions de terrain.

En misant sur une communication innovante et inclusive, le Territoire de l'Ouest vise l'adhésion et le changement des habitudes pour une gestion des déchets plus responsable et respectueuse de l'environnement.

Les biodéchets, c'est quoi ?

Les biodéchets regroupent deux grandes catégories :

- **Déchets alimentaires** : restes de repas, déchets de préparation, produits périmés (y compris viande et poisson, à l'exception des huiles alimentaires).
- **Déchets végétaux** : tontes de pelouse, feuilles mortes, déchets d'élagage, etc.

Les PAV installés n'acceptent que les déchets alimentaires, les végétaux étant déjà concernés par la filière du compostage.

Contacts presse

Territoire de l'Ouest
 Hélène Cheynet
 Directrice de la Communication
 0692 23 59 89
helene.cheynet@tco.re

